canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Les quotas viticoles 2020 adaptés à un marché incertain

Après un millésime 2018 d'une qualité exceptionnelle, le bilan de la production vaudoise 2019 est positif en termes de quantité avec 28 millions de litres, en retrait de 1.7 millions par rapport à 2018. Les vins de la cuvée 2019 sont bien équilibrés et expressifs laissant présager un excellent millésime. Les quantités encavées sont inférieures aux estimations dans les rouges et proches des quotas de production pour le Chasselas. Le marché quant à lui reste tendu, inquiétude malheureusement renforcée par la crise sanitaire Covid-19, avec toutefois des signes de progression de la consommation des vins vaudois constatés en 2019. Sur la base de l'état des stocks au 31 décembre et de l'étude de l'Observatoire suisse du marché du vin, les quotas viticoles 2020 ont globalement été diminués pour les cépages blancs et maintenus pour les rouges. Pour le Vully, les quotas 2019 ont été reconduits, en adéquation avec la situation économique particulière de ce vignoble. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique de promotion des vins vaudois que le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) mène en collaboration avec la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV).

Chaque année, le Département de l'économie, de l'innovation et du sport fixe les quotas de production pour les divers crus de chaque région viticole, sur proposition de la CIVV. Ces droits de production, annoncés jusqu'alors en litre de vin clair par m^2 de vigne, sont désormais exprimés en kg par m^2, en conformité au droit fédéral. Ils représentent les volumes maximaux pouvant être encavés par les opérateurs de la branche vitivinicole.

Pour le millésime 2020, le Département de l'économie, de l'innovation et du sport poursuit sa politique d'adaptation de la production à la situation du marché et d'encouragement de la qualité des vins vaudois. Cette qualité, voulue par la réglementation AOC cantonale, s'exprime par le souhait de produire avant tout des vins d'appellations d'origine contrôlée, AOC grands crus et premiers grands crus.

La décision cantonale a été prise sur la base de la situation du marché des vins vaudois, après une consultation menée par le chef du DEIS, à la large majorité de l'interprofession qui regroupe les représentants des producteurs, des encaveurs, des coopératives et des négociants, de toutes les régions vitivinicoles vaudoises. L'étude économique mandatée par le DEIS et réalisée par l'Observatoire suisse du marché du vin a permis de consolider les décisions pour la deuxième année.

Comme d'autres branches de l'économie, la vitiviniculture traverse une période incertaine liée notamment à la crise sanitaire qui a freiné brutalement la consommation de vin, notamment dans le secteur de la restauration. Toutefois, l'analyse de l'année 2019 montre

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

une progression encourageante de la consommation des vins suisses et particulièrement des vins vaudois. L'interprofession espère que la population suisse qui va, pour une majorité, privilégier des vacances estivales dans le pays, permettra de retrouver les chiffres prometteurs de l'an dernier.

Pour 2020, les quotas des cépages blancs définis en 2019 sont diminués de 100 g/m^2 dans le Chablais pour atteindre 1.100 kg/m^2 et de 50 g/m^2 pour les autres régions dont la limite est fixée à 1.000 kg/m^2. Les limitations de production du Gamay et du Garanoir des régions La Côte, Côtes de l'Orbe et Bonvillars sont réduits de 50 g/m^2 et atteignent désormais 0.900 kg/m^2 rejoignant ainsi la limite des autres cépages rouges. Bénéficiant d'une situation économique particulière, le Vully maintient ses limites de production de 2019 pour tous les cépages rouges et blancs.

Le DEIS se réjouit d'une décision prise en concertation avec l'interprofession vitivinicole vaudoise et qui débouche sur un très large consensus.

Ces chiffres, publiés ce jour dans la FAO, traduisent la volonté du Département de l'économie, de l'innovation et du sport et de l'ensemble de la profession de maintenir, et si possible de développer, les parts de marché des vins dans un contexte très disputé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 8 juin 2020

Renseignements : **DEIS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 ; Frédéric Brand, chef de la Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières, 079 372 82 32 ; Olivier Viret, chef du Centre de compétences cultures spéciales - viticulture, 021 316 59 42 ; Gilles Cornut, président de la CIVV, 021 804 54 54**
Lien vers la liste des quotas viticoles 2020